

Ki-ose 395

Callington Inc.

Chemwatch: 5363-36

Version Num: 2.1.1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Code d'alerte du risque: 1

Date d'émission: 16/08/2019

Date d'impression: 19/08/2019

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit	Ki-ose 395
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisé selon les instructions du fabricant.
--	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Callington Inc.
Adresse	1170 Tree Swallow Drive, STE 402 Winter Springs Florida 32708 United States
Téléphone	+1 321 972 2034
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.callington.com
Courriel	americas@callington.com

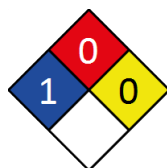
Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH EMERGENCY RESPONSE	CHEMWATCH REPOSE D'URGENCE
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 855 237 5573	+61 2 9186 1132
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 2 9186 1132	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBLES SIMDUT CANADIENNES

Classification	Irritation oculaire catégorie 2B
----------------	----------------------------------

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
--------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H320	Provoque une irritation des yeux
------	----------------------------------

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P264	Se laver toutes les zones du corps exposées externes soigneusement après manipulation.
------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
Pas Disponible		Wipes soaked in liquid comprising
67-63-0	<10	<u>propane-2-ol</u>
Pas Disponible	>90	Ingrédients identifiés comme sans danger
Pas Disponible		including
7173-51-5	0.2	<u>chlorure-de-didécylidiméthylammonium</u>
7732-18-5		<u>eau</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale. ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

- ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Inconnu.
-------------------------------	----------

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'incendie/Explosion	▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Se décompose suite à un chauffage et produit des fumées toxiques de: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx)

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	- Nettoyer les éclaboussures immédiatement. - Sécuriser la charge s'il est sûr de la faire. - Collecter le produit récupérable. - Collecter le produit restant dans des containers avec des couvercles pour une élimination.
Eclaboussures Majeures	- Nettoyer les éclaboussures immédiatement. - Sécuriser la charge s'il est sûr de la faire. - Collecter le produit récupérable. - Collecter le produit restant dans des containers avec des couvercles pour une élimination.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation Sure	
Autres Données	- Garder au sec. - Stocker à l'abri. - Protéger les conteneurs contre les dommages physiques. - Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant contenues dans la FDS.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	
Incompatibilité de Stockage	Inconnu.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)****DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	isopropanol	Isopropyl alcohol - Skin	400 ppm / 980 mg/m3	1,225 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	isopropanol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	isopropanol	2-Propanol (Isopropyl alcohol, isopropanol)	200 ppm / 492 mg/m3	984 mg/m3 / 400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	isopropanol	Isopropyl alcohol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	isopropanol	Alcool isopropylique	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	isopropanol	Pas Disponible	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	isopropanol	Isopropanol (Isopropyl alcohol)	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	isopropanol	2-Propanol	200 ppm	400 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair; BEI
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	isopropanol	Alcool isopropylique	400 ppm / 983 mg/m3	1230 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
propane-2-ol	Isopropyl alcohol	400 ppm	2000 ppm	12000 ppm
chlorure-de-didécyldiméthylammonium	Didecylidiméthylammonium chloride	0.82 mg/m3	9 mg/m3	17 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
propane-2-ol	2,000 ppm	Pas Disponible

Continued...

chlorure-de-didécyldiméthylammonium	Pas Disponible	Pas Disponible
eau	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.
Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	Pas d'équipement particulier pour une exposition mineure i.e. durant la manipulation de petites quantités. SINON: ▸ Lunettes de sécurité avec des protections latérales. ▸ Les lentilles de contact posent un risque particulier, les souples peuvent absorber les irritants et tous les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Mettez des gants de protection, par ex. en PVC.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ▸ Protections. ▸ Crème écran. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS
La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: **"Forsberg Clothing Performance Index"**.
L(Les)effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
Ki-ose 395

Matériel	CPI
NEOPRENE	A
NITRILE	A
NITRILE+PVC	A
PE/EVAL/PE	A
PVC	B
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch
A: Meilleure Sélection
B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.
REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -
* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection (min.)	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	Conduit d'air*	A-2	A-PAPR-2 ^
20 xES	-	A-3	-
20+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive
^ - Intégral

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Sans Objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Sans Objet	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible

Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Sans Objet	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Sans Objet	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	miscible	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements.
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.
Yeux	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

Ki-ose 395	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
propane-2-ol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: =12800 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 10 mg - moderate
	Inhalatoire (rat) LC50: 72.6 mg/l/4h ^[2]	Eye (rabbit): 100 mg - SEVERE
	Orale (rat) LD 50: =4396 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 100mg/24hr-moderate
chlorure-de-didécyldiméthylammonium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >1000 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg SEVERE
	Orale (rat) LD 50: 84 mg/kg ^[2]	
eau	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: >90000 mg/kg ^[2]	Pas Disponible

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

PROPANE-2-OL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
CHLORURE-DE-DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM	Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.
EAU	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
PROPANE-2-OL & CHLORURE-DE-DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM	Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité

bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Ki-ose 395	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

propane-2-ol	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	9-640mg/L	2
	EC50	48	crustacés	12500mg/L	5
	EC50	96	Pas Disponible	993.232mg/L	3
	EC0	24	crustacés	5-102mg/L	2
	NOEC	5760	Poisson	0.02mg/L	4

chlorure-de-didécyldiméthylammonium	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	0.00001mg/L	4
	EC50	48	crustacés	0.018mg/L	4
	EC50	96	Pas Disponible	0.11mg/L	4
	NOEC	96	Poisson	<0.00001mg/L	4

eau	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	897.520mg/L	3
	EC50	96	Pas Disponible	8768.874mg/L	3

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
propane-2-ol	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 3 journées)
eau	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
propane-2-ol	BAS (LogKOW = 0.05)
eau	BAS (LogKOW = -1.38)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
propane-2-ol	HAUT (KOC = 1.06)
eau	BAS (KOC = 14.3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. ▶ Consulter l'Autorité de regulation des déchets pour un traitement. ▶ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.
------------------------------------	--

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

PROPANE-2-OL(67-63-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1
Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI
Canada - Limites d'exposition professionnelle des Territoires du Nord-Ouest	OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 3: (Commerce-nommé) des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI, présentant des risques de sécurité
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des autres substances liquides
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)
Canada Forensic Identification Services Évaluation de la cancérogénicité des produits chimiques - Tableau 1 - Produits chimiques à évaluer	Valeurs d'exposition admissibles Canada-Québec pour les contaminants en suspension dans l'air
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)	

CHLORURE-DE-DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM(7173-51-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses	Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 3
Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)	Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
Canada Transport Des Marchandises Dangereuses - Annexe 1	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

EAU(7732-18-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS	OMI Recueil IBC Chapitre 18: Liste des produits auxquels le code ne s'applique pas
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)	Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (chlorure-de-didécyldiméthylammonium; eau; propane-2-ol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Non (chlorure-de-didécyldiméthylammonium)
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui

Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Oui
Thaïlande - TECI	Non (chlorure-de-didécyldiméthylammonium)
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	16/08/2019
date initiale	16/08/2019

Résumé de la version SDS

Version	Date de revision	Sections mises à jour
2.1.1.1	16/08/2019	Aspect, Classification, écologique, Ingrédients, stockage (récipient approprié), Utilisation

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC — TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL : Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)